



CONFERENCE SOCIALE

16 OCTOBRE 2023

INTERVENTION de Michel PICON,

Vice-Président de l'U2P

Madame la Première Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de me féliciter de voir dans cet hémicycle les représentants du Gouvernement et l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

Si j'avais l'esprit chagrin, ce qui n'est pas le cas, je pourrais regretter que la tenue de cette Conférence ne soit pas le résultat d'une décision, d'une volonté partagée. Si nous ne sommes pas à l'origine de ce choix de format, nous avons néanmoins accepté d'y participer. Et nous ne doutons pas que cette journée sera utile et concrète.

Cette Conférence a le mérite de démontrer que le dialogue social fonctionne dans notre pays, même si ce n'est jamais un long fleuve tranquille, nous en sommes tous conscients.

Cela démontre, en dépit de sujets sensibles apparus ces dernières semaines, je vise notamment ceux de l'assurance chômage et des retraites complémentaires, notre sens des responsabilités partagé.

Cela démontre notre volonté commune d'agir pour tenter de trouver ensemble des axes d'amélioration sur les différentes thématiques, ô combien importantes dans le contexte socio-économique que nous traversons, qui seront au cœur des quatre ateliers de cette après-midi.

Nous aurons bien entendu l'occasion dans ces ateliers d'approfondir l'ensemble des thèmes, mais dès à présent quelques mots sur chacun d'eux.

Les difficultés de recrutement n'ont cessé de s'accroître ces derniers mois et touchent de plus en plus de secteurs.

L'U2P et ses organisations membres sont parfaitement conscientes du levier que peuvent représenter **le salaire et les perspectives d'évolution de carrière** pour permettre aux entreprises de répondre à leurs besoins en compétences.

Pour autant, et cela ne vous surprendra pas, en tant qu'organisation interprofessionnelle, l'U2P tient à rappeler ici qu'il appartient aux partenaires sociaux de chaque branche professionnelle de s'emparer de ces questions.

Elles interviennent d'une part en qualité de régulateur de la concurrence dans leur secteur, et d'autre part en tenant compte des spécificités économiques de chaque activité.

Tout au plus, peut-on envisager comme cela a été le cas avec l'accord sur le partage de la valeur du 10 février dernier, de rappeler les obligations que se doivent de respecter les branches professionnelles et les entreprises tant en termes de négociations salariales qu'en termes de négociations en matière de classifications.

Sur la thématique des **contrats courts**, l'économie de proximité que l'U2P représente, compte plusieurs secteurs d'activité pour lesquels ce type de contrats répond à de vrais besoins économiques, directement issus d'un surcroît ponctuel d'activité.

Il faut laisser vivre l'accord national interprofessionnel du 22 février 2018 qui donne compétences aux branches professionnelles pour négocier des solutions au plus près du terrain et applicables à toutes les entreprises d'une même branche.

Sur le champ de l'U2P, une vingtaine de branches professionnelles se sont déjà emparées du sujet.

De ces travaux de branches on peut tirer deux constats : d'une part que le recours aux contrats courts est limité et d'autre part que dans les cas où le recours aux contrats de moins d'un mois est un peu plus important, cette pratique est directement liée à la nature même de l'activité, et surtout qu'elle n'est pas abusive.

Il ne vous étonnera pas que je redise ici que le dispositif de bonus/malus non seulement constitue la quintessence de la complexité administrative mais aussi et surtout il est incompréhensible pour les entreprises.

La bataille du plein emploi, qui est au cœur de l'action de votre gouvernement, nous y participons.

Cette participation des entreprises de proximité ne doit pas être découragée par des mesures qui en contraindraient l'intensité et l'efficacité.

Vous comprendrez dès lors que le **sujet des exonérations de cotisations sociales** qui sera traité dans un des ateliers est sensible. Aborder ce sujet sous l'angle de la conditionnalité serait à notre sens une erreur.

Ce n'est plus à démontrer, les dispositifs d'exonérations ont permis de baisser le coût du travail et ont eu et continuent d'avoir un effet déterminant sur la création d'emplois en particulier dans les entreprises de proximité. La dynamique constatée des Branches professionnelles relevant du champ de l'U2P en matière de salaires démontre que les dispositifs d'exonérations n'ont aucunement altéré cette vitalité.

Au contraire, nous faisons le constat que la baisse du coût du travail générée par les mesures d'exonérations de cotisations a un impact favorable sur les taux de marges des entreprises, permet de favoriser l'investissement et l'innovation, et joue en conséquence positivement sur la création d'emplois.

Une suppression pure et simple ou une refonte trop radicale de ces dispositifs constituerait un mauvais signal et aurait un effet catastrophique sur l'emploi. Ne regardons pas le sujet avec dogmatisme mais envisageons le par le prisme du pragmatisme.

Vous avez souhaité faire de l'égalité professionnelle femme/homme le sujet d'un atelier spécifique. Nous vous rejoignons sur l'importance de ce sujet. Les dernières études que nous avons réalisées sur le champ des entreprises de proximité démontrent qu'elles n'ont pas besoin de mesures incitatives sous forme d'index pour faire bouger les lignes.

Je le redis, les sujets à l'ordre du jour de cette Conférence sont importants. D'une importance accrue dans l'environnement économique et social qui est aujourd'hui le nôtre.

Il est donc essentiel que les points de sortie de cette journée dépassent les simples déclarations d'intention ou les constats de désaccords, mais puissent se traduire en actions concrètes tant pour les salariés que pour les entreprises.

Je vous remercie.